



Act for Transparency

DISCLOSURE CODE

Promouvoir la transparence entre l'industrie pharmaceutique et les professionnels du secteur de la santé

Servier Luxembourg S.A. est membre de la Fédération européenne des associations et industries pharmaceutiques (EFPIA) et de l'A.P.L. et soutient l'initiative de l'industrie pharmaceutique en faveur de la transparence des interactions financières avec les professionnels de santé et les organisations de santé au Luxembourg.

En application du Disclosure code de l'EFPIA et du code de déontologie de Pharma.be, Servier Luxembourg S.A. est tenue de procéder à la publication des transferts de valeurs qui sont effectués aux HCP (Healthcare professional) et aux HCO (Healthcare organisation) ou pour leur bénéfice, directement ou indirectement.

Servier Luxembourg S.A. suit les recommandations présentées dans la « Methodology Guidance for disclosure of Transfers of Value ». Ces lignes directrices établies par l'A.P.L., en accord avec les recommandations de l'EFPIA, permettent à Servier Luxembourg S.A. d'être en conformité avec les exigences du Luxembourg ainsi que les lois qui y sont en vigueur.

Servier Luxembourg S.A. souhaite apporter des précisions quant à certains cas où la guideline de l'A.P.L. laisse le choix à ses membres d'opter pour la solution qui lui paraît la plus adéquate.

- Concernant les contrats portant sur plusieurs années, Servier Luxembourg S.A. a choisi d'opter pour une déclaration dans l'année où le montant est payé. Concernant la TVA ou autres taxes, Servier Luxembourg S.A. a choisi de déclarer les montants des transferts de valeurs hors taxes.
- Concernant la devise, Servier Luxembourg S.A. a choisi de déclarer les montants des transferts de valeurs en euros.
- Concernant la période retenue pour la déclaration des transferts de valeurs, Servier Luxembourg S.A. a choisi de déclarer les transferts de valeurs à la date de leur paiement.
- Les repas et boissons ne sont pas repris sur la plateforme de transparence. Ces 2 catégories sont en effet déjà régulées de manière stricte par des règles légales et/ou déontologiques qui doivent être respectées. En ce qui concerne les repas et boissons qui sont partie intégrante d'un coût d'inscription ou sponsoring à une manifestation scientifique, Servier Luxembourg S.A. a choisi de ne pas les déduire du montant total qui sera déclaré.
- Concernant les transferts de valeurs transfrontaliers, Servier Luxembourg S.A. a choisi de centraliser toutes les données des HCP/HCO qui exercent leur activité principale au Luxembourg et de les déclarer sur sa propre plateforme luxembourgeoise.

Les données personnelles recueillies par Servier Luxembourg S.A. font l'objet d'un traitement destiné à se conformer aux obligations de transparence. Vous pouvez, à tout moment, demander accès à vos données personnelles et que celles-ci soient mises à jour ou corrigées si besoin. Nous nous efforçons de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour que les données qui vous concernent et que nous traitons soient exactes et à jour.

Nous vous invitons, en cas de question concernant notre méthodologie ou si vous souhaitez avoir accès à vos données personnelles, à nous contacter à l'adresse mail : luxembourg.transparency@servier.com.